drone-spot

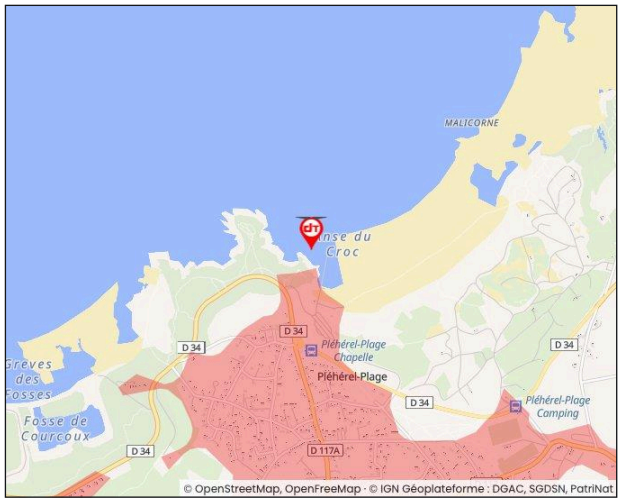
FICHE DE VOL

Générée le 21 novembre 2026

Fréel, Anse du Croc

Eau · Côtes-d'Armor

Coordonnées GPS	48.65651, -2.36601
Altitude	3 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Aéroport de Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo 22 km, direction E · spot 64 m plus bas
Référence du spot	307542



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Sam. 21 nov.	07:52	08:27	17:24	17:59	8 h 56	08:27–09:18 · 16:33–17:24
Dim. 22 nov.	07:53	08:28	17:23	17:58	8 h 54	08:28–09:19 · 16:32–17:23
Lun. 23 nov.	07:55	08:30	17:22	17:57	8 h 52	08:30–09:21 · 16:31–17:22

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aéroport de Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo	Aéroport	22 km, direction E	67 m

Description

A proximité de Pléhérel-Plage (commune de Fréhel) et en contrebas de la pointe aux Chèvres, on trouve la plage du Croc qui offre l'une des plus belles vues sur le Cap Fréhel. Totalement préservée avec un espace dunaire développé, cette plage de sable compte parmi les plus belles du nord de la Bretagne. En forme de croissant, elle s'étire sur environ 800 mètres le long du GR34. Elle dispose d'un poste de surveillance en été et est équipée pour accueillir les personnes à mobilité réduite. A proximité, on pourra se loger à Pléhérel (Vieux Bourg) ou sur le camping (accès direct à la plage). Présence d'une paillote en saison (quelques tables sur le sable). A noter que les chiens sont interdits sur cette plage en juillet et août de 10h à 19h. Pour vous rendre sur cette plage depuis le centre-ville de Pléhérel, prendre la route touristique en direction d'Erquy. Avant d'arriver à la pointe de la …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=307542

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=48.65651&lon=-2.36601
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.